

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement d'Aix-en-Provence
04.13.31.22.19

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

OBJET : RD9 - Mise à 2X2 voies de la section du Réaltor - Cabriès - Convention de déplacement de réseau

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux de la mise à 2x2 voies de la RD9 - section du Réaltor - sur la commune de Cabriès, il est nécessaire de modifier le réseau ENEDIS existant (mise en sur-profondeur de 10ml de HTA 150²).

Le montant des travaux de déplacement du réseau s'élève à 9 306,49 euros, à payer par le Département à la société ENEDIS.

La convention proposée en annexe a pour objet de préciser les obligations de la société ENEDIS et du Département des Bouches-du- Rhône concernant les dispositions techniques et financières pour ces travaux de modification du réseau ENEDIS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL